




Interdiction	
Restriction	
Autorisation	

Calendrier d'épandage

5^{ème} programme directive nitrates
Arrêté régional Pays de la Loire (septembre 2018)

Type fumier : C/N > 8, fumier ruminants, porcins, équins à base de paille, ...

Type compost : C/N > 25, fumier très pailleux, compost, ...

Type Lisier : C/N < 8, fumiers de volailles, fientes, fumiers autres espèces à base de copeaux, digestats de méthanisation, eaux souillées ...



CULTURES AUTOMNE

Grandes cultures d'automne (hors colzas), nouvelle prairie

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type Fumier												
Type Lisier (1)	Max 50 UN eff, 100 UN tot (tous types cumulés)											
Azote minéral												

(1) Possible uniquement pour les semis de prairie, ou si la culture est précédée d'une CIPAN ou d'une dérobée. Attention la fertilisation des CIPAN est soumise à de nombreuses conditions

Colzas

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type Fumier												
Type Lisier	Max 50 UN eff, 100 UN tot (tous types cumulés)											
Azote minéral												

PRAIRIES EN PLACE (âgées + 6 mois), LUZERNE

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type Fumier												
Lisiers Bovins, Lapins				(2)	(3)							
Autres lisiers												
Azote minéral												

(2) Plafond de fertilisation : Max 30 UN eff 70 UN tot (tous types cumulés)

(3) Uniquement pour les prairies de + 18 mois (même plafond)



CULTURES DE PRINTEMPS

Sans dérobée ou CIPAN

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	
Type compost	■												
Type Fumier	■												
Type Lisier	■							(6)					
Azote minéral (7)	■												

Avec dérobée ou CIPAN (espèces à croissance rapide, implantées avant le 15 sept et maintenues 3 mois)

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type compost	(4)					■						
Type Fumier	(5)					■						
Type Lisier	(5)			■		■		(6)				
Azote minéral (7)	■				(8)	■						

(4) Max 70 UN eff (arrêt épandage 20 jours avant destruction CIPAN)

(5) Max 70 UN eff (épandage 15 jrs max avant semis CIPAN et 20 jrs min avant destruction de la CIPAN)

(6) **Épandage de lisier possible en février pour l'orge de printemps**

(7) En présence d'une culture irriguée, l'apport d'azote minéral est autorisé jusqu'au 15/07 et sur maïs irrigué jusqu'au stade du brunissement des soies

(8) Possible à l'implantation de la dérobée, sous réserve de l'équilibre de la fertilisation

AUTRES CULTURES

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type Fumier					(9)	■						
Type Lisier *					(9)		(9)					
Azote minéral												

(9) Apports possibles pour les cultures pérennes et porte-graines, muguet, asperge et cultures maraichères sous film plastique imperméable